Un écrin à 70 millions pour le pôle «énergies vertes» de l'EPFL

Neuchâtel Imaginé par le bureau Bauart, le campus microtechnique Microcity devrait être inauguré en octobre 2012 dans le chef-lieu. Le financement est encore à boucler

Pierre-Emmanuel Buss

Un polygone aux façades blanches, troué par des baies vitrées longilignes. Après le Rolex Learning Center, l'EPFL disposera dès octobre 2012 d'un nouvel écrin à Neuchâtel, à proximité immédiate du CSEM (Centre suisse d'électronique et de microtechnique). Issu de la collaboration entre le bureau d'architecture Bauart SA et l'entreprise générale Erne AG Holzbau, le projet lauréat a été présenté vendredi au CSEM en présence d'un Patrick Aebischer tout sourire. «Je suis un président heureux, souligne le patron de l'EPFL. Avec ce nouveau bâtiment, Neuchâtel aura un vrai campus microtechnique avec une vraie masse critique.»

«Nous avons tout en main pour profiler le canton comme une référence en matière d'éducation»

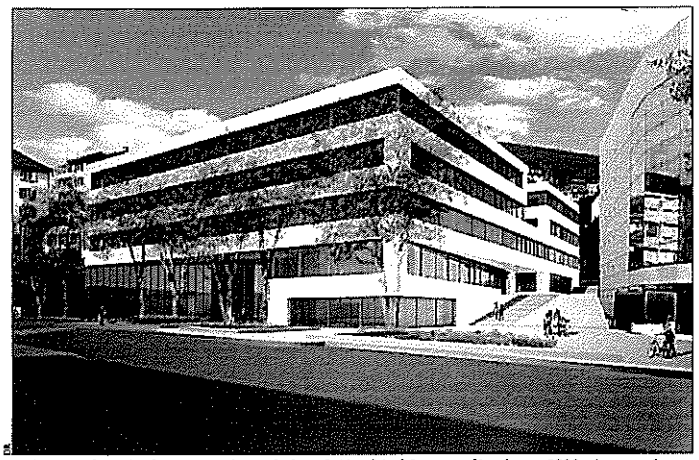

«Microcity», le projet de campus microtechnique de Neuchâtel. Le centre s'étendra sur 9200 mètres carrés et pourra accueillir quelque 700 personnes.

Devisé à 71 millions de francs aménagements extérieurs compris, le projet, baptisé Microcity, constitue la contrepartie neuchâteloise à la reprise par l'EPFL de l'Institut de microtechnique (IMT) de l'Université de Neuchâtel, le 1er janvier 2009. Lors de la finalisation de l'accord, l'ancienne ministre libérale Sylvie Perrinjaquet s'était engagée à mettre à disposition du «poly» un bâtiment flambant neuf pour concentrer toute la microtechnique, dispersée aujourd'hui sur plusieurs sites.

La concrétisation du projet permettra à l'EPFL de développer ses activités neuchâteloises. Des six chaires actuelles, elle devrait passer à douze, toujours dans le domaine des énergies vertes. Une orientation qui permet à l'antenne neuchâteloise de jouer la complémentarité avec le site lausannois, spécialisé dans les biotechnologies.

Pour le conseiller d'Etat responsable de l'Education, Philippe Gnaegi, Microcity est «un atout majeur» dans le renforcement du pôle microtechnique cantonal, qui comprend l'IMT, le CSEM, la Haute Ecole Arc, Neode et l'Observatoire cantonal. «Nous avons tout en main pour profiler le canton comme une référence en matière d'éducation, de formation et de recherche, juge-t-il. C'est une chance à ne pas rater.»

A ne pas rater, car quelques incertitudes subsistent. La première concerne le financement du projet, qui n'a pas encore été bouclé. «Le Conseil d'Etat planche sur plusieurs scénarios, détaille le magistrat libéral-radical. L'utilisation de fonds publics, un partenariat public-privé (PPP) ou un leasing. Une décision définitive sera prise fin mars. Le Grand Conseil se prononcera sur le projet lors de sa session d'avril.»

La piste du sponsoring a également été étudiée avec le secret espoir d'imiter le Rolex Learning Center, qui a bénéficié de 50 millions de francs de fonds privés. Pour Microcity, les chances d'aboutir paraissent minimes. «Les deux situations économiques sont différentes, élude Patrick Aebischer. Si une possibilité apparaît, nous la soutiendrons.»

L'attitude des riverains constitue une autre question ouverte. D'éventuelles oppositions retarderaient le début des travaux et, par extension, le développement des activités de l'EPFL dans le chef-lieu. Sentant le danger, la Ville de Neuchâtel a pris les devants en convoquant la population du quartier à une séance publique vendredi soir.

Si tout se passe comme prévu, le chantier débutera en septembre prochain. Les pelleteuses commenceront par raser le collège primaire de la Maladière. Le bâtiment de la microtechnique sera construit au sud de la parcelle, en bordure de rue, laissant un vaste espace pour un parc public côté est.

Articulé autour de deux atriums, le campus de 9200 m² accueillera 700 personnes (contre 300 aujourd'hui), des laboratoires, des salles grises, des salles de cours, des ateliers et un parking de 265 places. «Il y aura aussi des lieux d'échanges selon l'image mythique de la Silicon Valley», précise Emmanuel Rey, architecte associé de Bauart SA.

Emblème des «cleantech», Microcity jouera à fond la carte du développement durable, avec une labellisation Minergie ECO et une utilisation résolue de l'énergie solaire et de la géothermie. Autre caractéristique intéressante: le recours à des éléments préfabriqués en bois afin d'avoir une flexibilité maximale dans l'organisation de l'espace.

Le PDC jurassien en manœuvres préélectorales

Elections Les ministres sortants Charles Juillard et Philippe Receveur se déclarent candidats

Serge Jubin

Il n'y avait pas grand suspense. Après le chrétien-social Laurent Schaffter, le libéral-radical Michel Probst et la socialiste Elisabeth Baume-Schneider, les ministres PDC Charles Juillard et Philippe Receveur, élus en 2006, ont annoncé à leur tour, jeudi devant le congrès démocrate-chrétien, leur intention d'effectuer un deuxième mandat au gouvernement jurassien. L'élection est programmée à l'automne prochain. A priori, tout indique que le quintet gouvernemental actuel sera reconduit.

Pourtant, le Parti socialiste, délesté d'un fauteuil gouvernemental en 2006, ambitionne de le récupérer. Elisabeth Baume-Schneider aura au moins un colistier.

Le retour aux trois «noirs»?

Et, derrière l'objectif minimal de reconduire ses deux ministres, le PDC lance des signaux qui ne plaident pas forcément pour le statu quo. Consultés, deux tiers des militants PDC demandent que le premier parti jurassien, malmené en 2006 et gifflé aux fédérales de 2007, présente une liste complète de cinq candidats au premier tour de l'élection du Conseil d'Etat, le 24 octobre. Cette même base envisage, en cas de bons résultats, de propulser trois prétendants «noirs» au second tour. Avec le «risque», pour un parti qui pèse 30% de l'électorat, d'occuper trois des cinq sièges gouvernementaux. La formule a été éprouvée entre 1993 et 2002.

Dans le viseur PDC, indirectement, l'«allié» radical Michel Probst, accusé à mots couverts de ne pas avoir l'étoffe et de flotter dans son habit de ministre de l'Economie. D'ailleurs, le PDC fait du développement économique l'élément phare de son programme. Difficile de ne pas y voir une offensive dirigée contre le ministre radical.

Pour entrer au Conseil d'Etat en 2006, Michel Probst avait pu compter sur l'appui implicite des démocrates-chrétiens, ce qui permettait de renverser la majorité de centre gauche. Fondamentalement, PDC et PLR ont intérêt à additionner leurs électorats, mais le PDC a un doute sur la fiabilité du «partenaire radical». C'est l'alliance PLR-UDC qui a fait élire au Conseil national l'UDC Dominique Baettig, au détriment du PDC. Cela a provoqué un traumatisme. Et l'élu PLR au Conseil d'Etat, Michel Probst, est sujet à caution.

A huit mois des élections, même si les stratégies ne sont pas arrêtées, les partis émettent des messages qui trahissent leurs intentions et leurs soucis. La base démocrate-chrétienne, peut-être sans le vouloir et en exprimant «simplement» ses ambitions, a jeté un pavé dans la mare. Contrairement à l'impression initiale, l'élection n'est peut-être pas jouée d'avance.

30 millions pour la francophonie

Les crédits alloués par la Confédération pour le Sommet de la francophonie, du 20 au 24 octobre à Montreux (VD), risquent d'être limités à 30 millions de francs. Comme son homologue du National, la commission des finances du Conseil des Etats juge cette somme suffisante. La proposition de fixer le plafond en dessous des 35 millions pronostiqués par les services de Micheline Calmy-Rey n'a toutefois été prise qu'à une voix près, par 6 voix contre 5, ont indiqué vendredi les services du parlement. (ATS)

Berne, enfer autoroutier promis

Les automobilistes qui empruntent l'autoroute de contournement de Berne devront s'armer de patience dès lundi en raison d'importants travaux d'assainissement. L'une des trois voies en direction de Zurich sera fermée pour plusieurs mois au trafic. Ce tronçon est déjà l'un des plus chargés du réseau autoroutier de Suisse. Des ralentissements sont attendus le matin ainsi qu'en fin d'après-midi avec le trafic pendulaire en direction de Zurich et de Thoune, a expliqué vendredi l'Office fédéral des routes. En direction de Lausanne, les trois pistes restent ouvertes. (ATS)

L'art jurassien interfrontalier

Après le gouvernement jurassien, le Conseil du Jura bernois s'est à son tour prononcé pour un Centre régional d'expression artistique (Crea) implanté sur deux sites. Mais il reconnaît qu'il reste des questions d'ordre financier à régler avec le canton du Jura. Le Conseil du Jura bernois (CJB) estime que le canton de Berne doit assumer 30% des coûts de fonctionnement estimés au total à quelque 1,5 million de francs de cette future institution interjurassienne. Le canton du Jura devrait donc en supporter les 70%. (ATS)

Les appétits de l'UDC vaudoise

L'UDC-Vaud affiche d'ores et déjà son appétit en vue des élections de 2011-2012. Par le biais d'une campagne unique, elle compte augmenter sa représentation de 11% à 14% au niveau communal, de 16,5% à 19% sur le plan cantonal et de 22,5% à 23% sur la scène fédérale. «Nos objectifs sont ambitieux, mais réalistes», a déclaré le secrétaire général de l'UDC-Vaud Claude-Alain Voiblet vendredi devant la presse. La formation estime qu'elle a la possibilité de croître, notamment en attirant les abstentionnistes et grâce aux insatisfaits des autres partis. Lors des élections communales d'avril 2011, l'UDC s'est fixé comme but d'obtenir 240 mandats, contre 178 actuellement. (ATS)

Deux pisteurs meurent dans les Alpes françaises

Montagne Les victimes déclenchaient des avalanches

Deux pisteurs-secouristes travaillant à la station de La Toussuire, dans les Alpes françaises, sont morts vendredi alors qu'ils manipulaient des bâtons de dynamite. Les explosifs servent à déclencher des avalanches préventives.

Les deux employés, un homme de 39 ans et une femme de 33 ans, «procédaient à la sécurisation du domaine» avant l'ouverture des pistes, lorsqu'ils ont «cessé de répondre aux radios», a-t-on expliqué à la gendarmerie de Saint-Jean-de-Maurienne en Savoie.

Cette manœuvre, qui obéit à une procédure précise, vise à «purger les pentes dangereuses» en déclenchant volontairement les avalanches en l'absence de public, selon cette source. Une enquête a été ouverte pour déterminer les circonstances de l'accident, qui n'a pas eu de témoins. Selon les premières constatations, «ils ont été victimes de l'explosion d'un bâton de dynamite, doté d'un système de mise à feu électronique», a précisé le lieutenant Roquet, officier de communication de la gendarmerie. **ATS**

Le Tribunal fédéral offre au Jura l'AOC que sa damassine attendait

Alcools Les juges de Mon-Repos déboutent un producteur bernois

La damassine se boira avec une AOC. Le Tribunal fédéral a mis fin à huit ans de suspense et de rebondissements. Il a débouté, par 3 voix contre 2, un producteur possédant un verger dans le canton de Neuchâtel. Celui-ci contestait l'octroi de l'appellation à la seule eau-de-vie jurassienne.

La délégation de l'Association interprofessionnelle de la damassine (AID) n'a pas caché sa joie, vendredi après le verdict. Pour le président de l'AID, Michel Juillard, l'Appellation d'origine contrôlée (AOC) est une «promesse d'avenir pour les vergers et l'agriculture du canton». L'AID avait déposé la demande d'AOC en 2002.

Une décision difficile

Pour le perdant du jour, c'est l'incompréhension. Jean-Pierre Mürset, patron d'une société exploitant un verger au Landeron (NE), s'est dit «sidéré» par la décision des juges. Ce jugement est une perte pour la culture de la damassine, a-t-il déclaré.

Lorsque l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) avait donné l'AOC à la damassine, en 2007, cet habitant de Gléresse (BE), avait fait recours au Tribunal administratif fédéral. Débouté par le TAF en 2008, il avait saisi le Tribunal fédéral.

Les juges fédéraux ont tranché, non sans mal. Leur désaccord les a d'ailleurs amenés à délibérer en public. Deux conceptions diamétralement opposées des appellations d'origine protégées se sont affrontées.

Du moment que des damassiniers poussent en dehors du canton du Jura, notamment sur territoires bernois et neuchâtelois, il faut que l'OFAG réexamine l'aire géographique de l'appellation, a estimé une minorité, qui souhaitait le renvoi du dossier. Pour les juges Peter Karlen et Thomas Merkli, cantonner la damassine au seul canton du Jura était trop restrictif.

La question n'est pas seulement de savoir où poussent les arbres, mais celle d'un savoir-faire humain et d'une typicité liés à un terroir, ont rétorqué la Jurassienne Florence Aubry Girardin et le Valaisan Yves Donzallaz. Ils ont reçu l'appui de l'Argovien Robert Müller. Hors du canton du Jura, il n'y a aucune preuve d'un mode de production similaire, a-t-il argumenté.

Ce n'est pas parce que certains font du «schnaps» avec leurs abricots qu'ils exigent l'appellation Abricotine, réservée aux producteurs valaisans, a relevé le juge Müller. Et de conclure: «Cette procédure des appellations d'origine protégée est assez compliquée, il faut bien une fois que cela ait une fin.»

Le chemin de Damas

La damassine est une petite prune rouge originaire de Damas, en Syrie. Elle a été implantée dans la région de la Baroche, puis dans toute l'Ajoie (district de Porrentruy). On trouve aussi des arbres dans le Jura bernois, le canton de Neuchâtel et en France voisine.

Les conditions climatiques ainsi que les caractéristiques du sol de production et le savoir-faire des producteurs lui confèrent un parfum de prune sauvage avec quelques accents d'amande amère. La production oscille dans le canton du Jura entre 1000 et 10 000 litres par année, selon la récolte. **ATS**

Délibération publique du 26.2.2010 dans la procédure 2C_816/2008.